

**ELECTION POUR LE RENOUVELLEMENT DES MEMBRES
REPRESENTANT LES ADHERENTS DE LA CAISSE DES ECOLES
AU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

MARDI 17 NOVEMBRE 2020 de 16 h à 18 h

=====

OPERATION DE VOTE

~~L'exercice du droit de vote est subordonné à la présentation par l'électeur d'une pièce d'identité.~~

~~Les élections ont lieu au scrutin uninominal ou plurinominal avec un seul tour de scrutin quel que soit le nombre des votants.~~

~~Vous ne pouvez voter que pour les personnes dont les noms sont inscrits sur le bulletin de vote.~~

VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout adhérent a la possibilité de voter par correspondance selon les modalités suivantes :

- les votes par correspondance devront parvenir à Madame la Maire, Présidente de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement, au plus tard le jour du scrutin avant l'ouverture du bureau de vote c'est-à-dire

MARDI 17 NOVEMBRE 2020 avant 16 heures

- les votes seront établis sous double enveloppe ; l'enveloppe intérieure bleue dans laquelle sera inséré le bulletin, ne devra porter aucun signe sous peine d'annulation.
L'enveloppe blanche extérieure comportera sur sa partie extérieure en haut à gauche, le nom, prénom, adresse ainsi que la signature de l'électeur.

Le vote par procuration n'est pas possible.

SCRUTIN

Immédiatement après l'ouverture du scrutin, avant que les électeurs présents ne soient admis à voter, il est procédé par le Président du bureau de vote aux opérations relatives au vote par correspondance : ouverture des enveloppes extérieures, pointage sur la liste électorale et dépôt des enveloppes intérieures dans l'urne.

Le scrutin sera définitivement clos à 18 heures.

Il est ensuite procédé au dépouillement des votes. Les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont élus.

Pour la désignation du sixième membre du Conseil d'administration, au cas où 2 candidats auraient obtenu le même nombre de voix, le candidat le plus âgé est proclamé élu.